Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_090_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi 28 mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 19 mai 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, M. Rigault, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Berthe, Mme Perrin, M. Le Douairon, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Mouaci, M. Oudar, Mme Le Floch, Mme Gicquel, M. Groyer, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier, M. Charcosset

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Pedron à Monsieur Thébaut
Monsieur Guilbaud à Monsieur Sébille
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic
Madame Kéryjaouen à Monsieur Célard

Absent : Madame Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 32

2026-05-28- N°VRD 090/2026 – CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU MANOLL

Monsieur CELARD expose le bordereau suivant

La commune doit réaliser des travaux de rénovation d'un câble souterrain défectueux entre les points lumineux 001 et 002, rue Manoll.

Dans ce cadre, il est proposé la signature d'une convention technique et financière avec Morbihan Énergies qui se définit comme suit :

Opération 56251C2026003 Éclairage public - Rénovationd'un câble souterrain défectueux rue du Manol	
Montant prévisionnel HT de l'opération	4 782,58 €
TVA (20%) prévisionnel à la charge du demandeur	956,52 €
Montant prévisionnel TTC des travaux (A)	5 739,10 €
Montant plafonné HT de l'opération (B)	4 782,58 €
Contribution de MORBIHAN ENERGIES (C= 30% de B)	1 434,77 €

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_090_DEL-DE

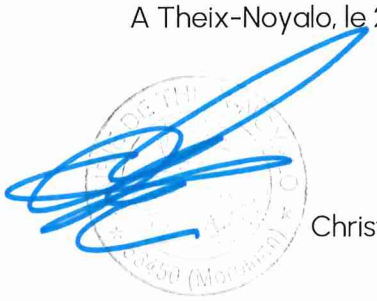
En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés

APPROUVE la convention de financement n°56251C202003 à intervenir avec le syndicat MORBIHAN ENERGIES pour les travaux de rénovation de l'éclairage, rue du Manoll avec le remplacement d'un câble souterrain défectueux

DONNE POUVOIR au maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

A Theix-Noyalo, le 28 mai 2026



Le Maire,

Christian SEBILLE